

PROFIL DE POSTE	IFSI V2/2025
CADRE DE SANTE CADRE DE SANTÉ FORMATEUR	Page 1/11

Sommaire	Liste des destinataires
1. Identification du poste	Direction des ressources humaines
2. Service d'affectation	Professionnels de l'Institut de formation
3. Place dans l'organigramme de l'Institut	Mode de diffusion
4. Secteur d'activité	Diffusion papier
5. Pré-requis	Archivage numérique
6. Références réglementaires	Archivage
7. Missions spécifiques de l'Institut et responsabilités du Cadre de Santé cadre de santé formateur	Plan de classement : T1-N10-1-2
8. Aptitudes requise	
9. Conditions de travail	
10. Caractéristiques du poste	

REDACTION		VERIFICATION		APPROBATION	
Date	10/10/2024	Date	10/10/2024	Date	10/10/2024
Fonction	Cadre supérieure	Fonction	Directeur	Fonction	Relai Qualité
Nom	BRIGANDET M	Nom	R CHAPIRON	Nom	BOURSIER A
Signature		Signature		Signature	

Abréviations

CAC Commission d'Attribution des Crédits (ECTS)

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

ICOGI : Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut

IFAS Institut de formation des aides-soignants(es)

IFSI Institut de formation en soins infirmiers

IFAP Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

MFE Mémoire de fin d'études

SCTPSIE Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

SCTSD Section compétentes pour le traitement des situations disciplinaires

SVE Section de Vie Etudiante

UE Unité d'Enseignement

VAE Validation des Acquis de l'Expérience

CVAR Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats

1. Identification du poste

Dénomination de la fonction : Cadre de Santé Cadre de santé formateur à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et/ou en Institut de Formation aide-soignant et/ou en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

2. Service d'affectation et orientation : IFSI/IFAS/IFAP de SAINT-DIZIER

Au sein d'une équipe pédagogique permanente sous la responsabilité du directeur coordonnateur des Instituts de formation du GHT Cœur Grand Est et du **Coordonnateur pédagogique adjoint à la Direction**, le cadre de santé formateur intervient dans des domaines diversifiés et participe à la formation initiale des infirmiers et des aides-soignants. Il participe à la mise en œuvre du projet pédagogique et à l'ensemble des activités qui permettent le déroulement de la formation des étudiants/élèves dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il assure des missions d'enseignement, d'évaluation des connaissances et des compétences, d'organisation et de traçabilité de l'activité pédagogique en formation initiale et en formation continue.

Il participe à la procédure de sélection pour l'accès à la formation, à la tenue des dossiers de scolarité des étudiants/élèves, à la gestion des locaux, équipements et matériels à usage pédagogique.

Il contribue à la préparation des instances, siège à la commission d'attribution des crédits et s'il est désigné par sa hiérarchie, à l'ICOGI et aux sections compétentes.

Il collabore aux projets et aux actions de communication et de promotion de missions de l'Institut de formation, en formation initiale et continue, et participe aux activités transversales.

3. Place dans l'organigramme du service :

Liaisons hiérarchiques	Liaisons fonctionnelles
• Directeur - coordonnateur des instituts de formation du GHT Cœur Grand Est • Coordonnateur pédagogique, Adjoint à la Direction	• Collègues cadres cadre de santé formateurs • Cadres de santé en unité de soins • Professionnels des terrains (tuteurs...) • Intervenants et vacataires • Secrétaires • Documentaliste • Etudiants, Elèves • Autres partenaires de l'IFSI, IFAS, IFAP

4. Secteurs d'activité :

- IFSI/IFAS/IFAP dans l'Institut de formation du CH Geneviève Anthonioz de Gaulle de Saint Dizier
- Terrains de stages
- Interventions dans d'autres écoles ou instituts de formation paramédicaux
- Occasionnellement toute structure accueillant des manifestations de promotion de la formation en soins infirmiers et/ou de la formation aide-soignante et/ou Auxiliaire de puériculture.

5. Prérequis

Obligatoires:

- Diplôme d'Etat Infirmier ou d'infirmier puériculteur
- Diplôme Cadre de Santé (ou engagement à suivre la formation)
- Etre titulaire du permis de conduire
- Connaissances professionnelles actualisées.
- Expérience et expertise des soins dans un domaine ou une spécialité.

Souhaités :

- Diplôme universitaire DU ou master (dans le domaine de la pédagogie, de l'ingénierie de formation)
- Expérience dans le domaine de la formation, de l'encadrement des apprenants ou du management de projet

6. Références réglementaires

- Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 21 avril 2007, modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 31 juillet 2009, relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur kinésithérapie, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur en électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyse médicale, cadre de santé et aux agréments de leur directeur
- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au Diplôme d'Etat Infirmier
- Décret 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant sur le statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier.
- Fiche métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière

7. Missions spécifiques de l'institut et responsabilités du Cadre de Santé formateur

Former des professionnels de santé compétents conformément à la réglementation et aux référentiels de formation.

- L'Institut informe, sélectionne, prépare et présente les étudiants en soins infirmiers, les élèves aides-soignants et les Auxiliaires de puériculture aux diplômes d'Etat,
- L'Institut assure l'élaboration, l'organisation et la gestion des trois années de formation pour les étudiants en soins infirmiers et pendant la durée de la formation pour les aides-soignants et des auxiliaires de puériculture,

Quota de formation : 72 étudiants infirmiers par année, 80 élèves aides-soignants et 15 auxiliaires de puériculture.

Le Cadre de Santé formateur :

- S'engage dans le processus de professionnalisation de l'apprenant depuis la sélection jusqu'à la certification par les diplômes professionnels,
- Assure des activités de pédagogie directes, indirectes et transversales quelque soit l'année de formation IDE, AS et AP,
- Développe des connaissances et habilités sur :
 - La dynamique et l'animation de groupes,
 - Les méthodes pédagogiques et outils de communication en pédagogie d'adulte,
 - La relation pédagogique et la posture d'accompagnement,
 - L'évaluation,
- Adopte une communication et un positionnement efficaces pour appréhender les groupes en formation,
- Participe aux activités d'organisation et de gestion : plannings des cours, réservation des salles....
- Contribue aux processus de sélection des candidats.
- Organise et réalise des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé, à la pédagogie et au management.

Dans le cadre de la formation théorique :

Le cadre de santé formateur de l'institut de formation inscrit son action au sein d'un dispositif réglementairement défini. Il exerce exclusivement en institut de formation, et est issu de la profession infirmière. Il a une expérience de terrain le plus souvent. Dans le cadre de la formation aide-soignante et d'auxiliaire de puériculture, il assure l'organisation et l'évaluation des enseignements en lien avec les 11 modules de formation qui permettent l'acquisition des 11 compétences métier.

Depuis l'avènement du référentiel de 2009, le cadre de santé formateur en soins infirmiers, quant à lui, décline la formation par une approche par compétences. Il amène l'étudiant à adopter une posture réflexive lui permettant d'analyser sa pratique afin d'être dans une dynamique constante d'amélioration de ses acquisitions.

Le cadre de santé formateur est un référent professionnel, « passeur » de savoirs et de comportements ou attitudes professionnelles, qui vont permettre la construction de l'identité professionnelle. Il est garant de la rigueur nécessaire aux soins, de l'expertise professionnelle et de la progression des étudiants dans la construction d'une relation à autrui humaniste, éthique, ouverte d'esprit. Il organise et valide les séquences de formation, les suivis.

Dans cette perspective il :

- Participe à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des projets pédagogiques de l'IFSI, de l'IFAS et de l'IFAP, et du projet pédagogique partagé du GHT
- Participe à l'ingénierie de formation pour les modules ou Unités d'enseignement dont il a la responsabilité :
 - Il conçoit la progression et l'organisation des modules et/ou unités d'enseignement (CM-TD-TP-TPG),
 - Il négocie les objectifs,
 - Il coordonne les intervenants extérieurs,
 - Il assure des activités pédagogiques en collaboration avec d'autres cadre de santé formateurs,
 - Il développe son habilité dans la pratique de certaines méthodes et outils pédagogiques, notamment dans des méthodes pédagogiques innovantes.
- Collabore avec les professionnels de l'institut de formation en valorisant les compétences, les organisations et le respect de l'autre,

- Participe au développement du réseau de partenaires de formation
- Participe à l'ensemble du dispositif d'évaluation écrites, pratiques et orales :
 - Élabore des sujets,
 - Élabore des guides d'évaluation,
 - Assure la surveillance des épreuves,
 - Assure la correction des épreuves,
 - Analyse les résultats.
- Participe à la gestion documentaire de l'institut,
- Participe à l'organisation générale des formations (planification, alternance des cours, des stages...)
- Gère l'organisation des semestres ou de l'année de formation dont il a la charge (gestion des plannings de semaine, des stages, des demandes diverses des étudiants/élèves...),
- Participe à la mise en place et gestion de l'enseignement à distance.
- Participe aux jurys d'examen et de concours
- Participe à des actions de formation continue
- Met à jour ses connaissances et assure une veille professionnelle notamment en matière de législation

Dans le cadre du suivi pédagogique :

Le cadre de santé formateur assure deux missions :

- Accompagnement de l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle et dans l'acquisition d'une posture réflexive en favorisant le questionnement de situations professionnelles variées et dans les mises en lien en favorisant :
 - L'expression et la réflexion
 - La confiance
 - L'auto questionnement
 - La capacité de distanciation
 - Le travail en équipe
 - Les recherches

➤ « guidage » de l'apprenant à travers la réalisation de bilans pédagogiques à visée d'évaluation des acquis et de construction de compétences ce, dans une logique de professionnalisation.

- Il évalue les acquis de l'étudiant/élève
- Il propose des objectifs d'amélioration, des moyens pour les atteindre
- Il construit le parcours de stage en lien avec l'apprenant
- Il représente l'étudiant infirmier à la CAC, valide le dossier, les compétences, les stages, les analyses de pratique.
- Il présente les élèves AS et/ou AP aux CVAR, valide les dossiers, les compétences et les stages,
- Il pose un diagnostic et un plan d'action personnalisé pour l'étudiant/élève dans un but de progression, de professionnalisation et d'obtention du Diplôme d'Etat.
- Il trace les informations nécessaires au suivi de l'étudiant/élève dans son dossier pédagogique.
- Il pose un questionnement éthique permanent sur son rôle et ses missions.

Dans le cadre de la formation clinique :

Le cadre de santé formateur est référent d'un certain nombre de terrains de stage, devenant ainsi une personne ressource et un interlocuteur privilégié auprès des professionnels de terrain.

Parmi les missions inhérentes à cette fonction, le Cadre de Santé référent de stage :

- établit les relations nécessaires à l'organisation des stages,
- participe à l'élaboration, l'évaluation et le réajustement du projet d'encadrement,
- repère les ressources au niveau de l'équipe et les difficultés éprouvées par l'équipe au niveau de l'encadrement,
- aide à la construction et/ou à l'implantation des outils d'encadrement,
- diffuse et actualise des informations relatives à la formation des étudiants/élèves.
- affine ses connaissances quant aux nouvelles dispositions au sein des services.

- permet aux apprenants de disposer d'une personne ressource au sein de l'IFSI/IFAS/IFAP en amont de son stage et durant son stage.
- Participe à la formation par alternance :
 - Préparation – planification des stages,
 - Enseignement clinique,
 - Suivi des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants en stage.
- Contribue à l'efficience du partenariat l'IFSI/IFAS/IFAP / terrains de stage :
 - Aide à l'analyse des situations d'apprentissage permettant la transférabilité des savoirs,
 - Travaille les projets d'encadrements avec les maîtres de stage et tuteurs,
 - Participe à la formation des tuteurs des professionnels IDE/AS/AP
 - Travaille en collaboration avec le Coordonnateur de stages du GHT

Dans le cadre de la recherche et de la veille professionnelle :

- Réalise des recherches pour évoluer en tant qu'acteur du système de santé et ce, dans les domaines suivants :
 - La pédagogie,
 - La veille juridique,
 - Les soins infirmiers,
 - La profession infirmière, et autres professionnels de santé
- S'inscrit dans des recherches pour favoriser chez l'autre la réflexion (étudiant, élève, pair, partenaire de soins).
- Collabore avec le documentaliste de l'institut de formation
- Elabore et publie des écrits professionnels autour de la pédagogie

Dans le cadre de missions transversales :

- S'engage, avec l'accord de la Direction, dans des travaux régionaux, voire nationaux (associations, tutelles ...),
- Participe aux groupes de travail mis en place au sein de l'IFSI-IFAS-IFAP, du Centre Hospitalier de rattachement et de la coordination du GHT,

- Contribue à promouvoir la qualité de la formation professionnelle infirmière et aide-soignante auprès des structures de santé et autres partenaires dans le champ du sanitaire, social et éducatif,
- Participe à promouvoir la formation et la profession dans le cadre de manifestations telles que carrefour des métiers, forum, congrès, salon de l'étudiant...
- Participe à la formation de ses pairs :
 - Encadrement des élèves cadres lors de leur stage en pédagogie,
 - Participation à l'enseignement et évaluations en IFCS
- Participe le cas échéant, aux instances réglementaires : Commission d'Attribution des Crédits, CVAR, section pédagogique, section disciplinaire, section de vie étudiante,
- Participe à la sélection des candidats pour l'entrée en formation des élèves aides-soignants, des élèves auxiliaires de puériculture et étudiants infirmiers
- Participe à des actions de formation continue en tant que cadre de santé formateur,
- Contribue à la mutualisation des projets de formation des instituts de la coordination,
- S'inscrit à des actions de formation continue dans un souci de développement de ses compétences.
- Participe à des jurys de VAE

Dans le cadre de la démarche qualité :

- Participe au déploiement de la démarche qualité des instituts de formation,
- S'inscrit et s'implique dans l'analyse et le suivi d'un ou plusieurs process concernés par le processus de formation,
- Transmet les informations concernant l'avancée des travaux au relais qualité et participe à la restitution des points étapes,
- Participe à la mise en œuvre de l'autoévaluation puis à la déclinaison du plan d'action d'amélioration de la qualité.

8. Aptitudes requises :

Connaissances / compétences spécifiques

- Connaissances de l'ingénierie des formations IDE, AS et AP,
- Conception d'une pédagogie dans un système de valeurs professionnelles, respectueuse du contexte, des objectifs visés, de la progression des personnes en formation
- Adaptation et mise à jour des enseignements en fonction des évolutions réglementaires, du métier ou des innovations.
- Conception, planification et mise en œuvre d'un dispositif d'évaluations respectueux des exigences du référentiel de formation.
- Animation de groupes en formation
- Accompagnement des étudiants dans leurs apprentissages et élaboration d'un plan individuel et/ou collectif de progression : assurer un suivi pédagogique de parcours de formation et des suivis en stage.
- Conception et utilisation de documents pédagogiques permettant la traçabilité de la formation et le suivi des résultats des étudiants
- Veille réglementaire, professionnelle et pédagogique.
- Implication dans le processus d'une démarche qualité,
- Respect des règles éthiques et déontologiques,
- Conception et pilotage d'un projet,
- Travail en autonomie,
- Sens des responsabilités.

Capacités / aptitudes professionnelles et personnelles

- Maîtrise des outils numériques de gestion de la formation et des logiciels bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Windows)
- Capacité à s'inscrire dans la philosophie institutionnelle et la dynamique d'équipe,
- Capacité à travailler en équipe et faire preuve d'ouverture d'esprit,
- Capacité organisationnelle : rigueur – adaptation – anticipation – réactivité – créativité, fiabilité
- Capacité d'adaptabilité et à réajuster ses interventions en tenant compte des évolutions technologiques, réglementaires et de bonnes pratiques,

- Aspiration à la formation personnelle
- Capacité d'auto évaluation et de remise en cause,
- Capacité de positionnement et d'affirmation dans sa relation à l'autre : face aux étudiants, collaborateurs et autres partenaires.
- Implication et disponibilité

9. Conditions de travail :

- Du lundi au vendredi, sur la base du forfait cadre (Minimum de 39 heures hebdomadaires) ouvrant droit à des RTT (définis par le protocole d'accord de l'établissement hospitalier support). La présence des professionnels est requise sur les heures d'ouverture.
- Les horaires d'ouverture des instituts sont du :
 - Lundi au jeudi : 8h à 17h
 - Vendredi : 8h à 16h

Une certaine modularité des heures est de vigueur du fait de l'adaptation nécessaire aux exigences de la formation,

- Programmation des congés (CA, RTT, Congés pédagogiques) planifiés en concertation avec les autres membres de l'équipe pédagogique et validés par la Direction. Une présence au minimum de 1 cadre de santé formateur et un professionnel de l'équipe administrative est obligatoire dès que l'institut est ouvert

10. Particularités du poste :

- Travail à domicile non négligeable, compensables par 12 jours de congés pédagogiques sur des périodes fixées non négociables,
- L'organisation du travail retenue annuellement ne peut s'entendre comme étant générateur d'heures supplémentaires, et de chargement d'un compte épargne temps.
- Déplacements fréquents et sur longue distance au regard des terrains de stages des étudiants nécessitant un permis de conduire.